Désignation commerciale : Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision: 14.02.2017 Remplace la version du : 12.01.2017

Date d'impression: 19.05.2017 Version: 3.2 /fr

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant pour mousse

fischer PUP R 500

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées perti-

nentes

Agent nettoyant / Nettoyant

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de

la fiche des spécifications techniques.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fischerwerke GmbH & Co. KG Information sur l'entreprise

> Klaus-Fischer-Straße 1 D-72178 Waldachtal

Téléphone: +49(0)7443 12-0 Fax: +49(0)7443 12-4222 Courriel: info-sdb@fischer.de Internet: www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.

12, rue Livio B.P. 182

FR-67022 Strasbourg-Cedex 1 Téléphone: +33 3 88 39 18 67 Fax: +33 3 88 39 80 44

Courriel: info@fischer.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

# SECTION 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance Flam. Aerosol 1; H222 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

(CE) N° 1272/2008

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger





Désignation commerciale : Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision: 14.02.2017 Remplace la version du : 12.01.2017 Date d'impression: 19.05.2017 Version: 3.2 /fr

Mention d'avertissement Danger

Composants déterminant le

danger devant figurer sur l'éti-

quette

Valeurs H

acétone, propane-2-one, propanone

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l?effet de la chaleur.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Valeurs P P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le ré-

cipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/

des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source

d'ignition.

P251: Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après

P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50 oC/ 122 oF.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans traitement des déchets spé-

ciaux

2.3 Autres dangers

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'envi-

ronnement

Aucun à notre connaissance.

Indication de danger Aucun à notre connaissance. Consignes de danger Aucun à notre connaissance.

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concen- tration
acétone, propane-2-one, propanone	No. CAS: 67-64-1 NoCE: 200-662-2 NoIndex: 606-001-00-8 No. REACH: 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 50.0 %
KOOLSTOFDIOXIDE	No. CAS : 124-38-9 NoCE : 204-696-9	Press. Gas; H280	2.5 – 10.0 %
et isobutane	No. CAS: 75-28-5 NoCE: 200-857-2 NoIndex: 601-004-00-0 No. REACH: 01-2119485395-27	Flam. Gas 1; H220 Compr. Gas; H280	2.5 - 10.0 %

Désignation commerciale : Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017 Remplace la version du : 12.01.2017 Version : 3.2 /fr Date d'impression : 19.05.2017



Substance contenue		, , , ,	Concen- tration
propane	No. CAS: 74–98–6 NoCE: 200–827–9 NoIndex: 601–003–00–5 No. REACH: 01–2119486944–21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	< 2.5 %

# **SECTION 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la main-

tenir au repos dans une position où elle peut confortablement respi-

rer.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler

un médecin.

En cas de contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abon-

damment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rin-

cer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les pau-

pières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui mon-

trer l'emballage ou l'étiquette.

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2

verres d'eau.

Ne PAS faire vomir.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate Aucune donnée disponible

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche

Mousse

Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas uti-

liser pour des raisons de sécuri-

Jet d'eau à grand débit

té

Désignation commerciale : Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017 Remplace la version du : 12.01.2017 Version : 3.2 /fr Date d'impression : 19.05.2017



## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation

substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz

déga

Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

# 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'in-

cendie

Autres indications sur la lutte contre les incendies

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire auto-

nome

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le ré-

cipient peut rompre en cas d'échauffement.

# <u>SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</u>

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite

et contre le vent.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

le sol.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières

à huile).

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres para-

Voir chapitre 8/13

graphes

# 6.5 Indications complémentaires

Autres données Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à

l'élimination".

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vi-

gueur.

Désignation commerciale : Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017 Remplace la version du : 12.01.2017 Version : 3.2 /fr Date d'impression : 19.05.2017



# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

sans danger

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se ré-

pandre sur le sol.

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray

contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou

brûler même après usage.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incan-

descent.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air in-

flammable/explosif.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts

et conteneurs

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

Stocker conformément à la réglementation locale.

TRGS 510 2B Aérosols

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### acétone-

## France

	•	_		Valeur à court	TMP n°	FT n°	Source
τε	erme / ppm	terme / mg/ m3	terme / ppm	terme / mg/ m3			
50	00	1210	1000	2420	84	3	20

 $Source: 20-Valeurs\ limites\ d'exposition\ professionelle\ aux\ agents\ chimiques\ en\ France\ (2012)$ 

## Europe

Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
1 210	500	2000/39	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

Désignation commerciale : Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017 Remplace la version du : 12.01.2017 Version : 3.2 /fr Date d'impression : 19.05.2017



#### **KOOLSTOFDIOXIDE**

#### France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	FT n°	Source
5000	9000	238	20

Source: 20 - Valeurs limites d'exposition professionelle aux agents chimiques en France (2012)

#### Europe

Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
9000	5000	2006/15	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement

de protection respiratoire.

Protection des mains Porter des gants de protection.

Matière appropriée : caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile

Matière non-appropriée : Gants jetables en PVC

Epaisseur de la matière : >= 0,5 mm

Temps de pénétration : >120 min

Remarque: Remplacer en cas d'usure. Il faut savoir que pour l'usage journalier la

durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la tempéra-

ture).

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Porter un équipement de protection adéquat.

Notent : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentra-

tion de la substance dangereuse au poste de travail.

Mésures générales de protection

et d'hygiène

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les

gaz.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le pro-

duit.

Désignation commerciale : Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision: 14.02.2017 Remplace la version du : 12.01.2017 Version: 3.2 /fr

Date d'impression: 19.05.2017

Information sur les dispositions

relatives à la protection de l'en-

Mesures d'ordre technique

vironnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Aérosol

incolore Couleur

Odeur de solvant

Seuil d'odorat non déterminé

non déterminé pН

Point de fusion [°C] / Point de

non déterminé

congélation [°C]

Point d'ébullition [°C] non applicable (Aerosol) Point d'éclair [°C] non applicable (aérosol)

Vitesse d'évaporation [kg/(s\*m²)] Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité [Vol-%]

Valeur limite inférieure : non déterminé Valeur limite supérieure : non déterminé

Pression de vapeur [kPa] non déterminé

Densité [g/cm<sup>3</sup>] 0,78

> 20 °C Température :

Densité relative non déterminé

Hydrosolubilité [g/l] insoluble

Solubilité [q/l] Aucune donnée disponible

Coefficient de distribution (n-

octanol/eau) (log P O/W)

non déterminé

Température d'auto-inflamma-

bilité [°C]

non déterminé

Auto-inflammabilité n'est pas auto-inflammable

non déterminé Température de décomposition

[°C]

Viscosité dynamique [kg/(m\*s)] non déterminé

Désignation commerciale : Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017 Remplace la version du : 12.01.2017 Version : 3.2 /fr Date d'impression : 19.05.2017

Risque d'explosion. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air in-

flammable/explosif.

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C] > 200

Densité relative de vapeur

non déterminé

(air=1)

Teneur en solvant [%] 96,2 %

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stabilite chimiqué Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dan- Oxydes de carbone

gereux

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Composants dangereux

#### acétone-

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5800	DL50	rat	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Désignation commerciale : Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017 Remplace la version du : 12.01.2017

Version : 3.2 /fr Date d'impression : 19.05.2017

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 20000	DL50	lapin	100

Source : 100 - données de l'entreprise

Toxicité par inhalation	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
[mg/l]		test		
76	CL50	rat	4 h	100

Source : 100 - données de l'entreprise

## isobutane (contenant > = 0.1 % butadiène (203-450-8))

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 - données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 - données de l'entreprise

Toxicité par inhalation	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
[mg/l]		test		
> 50	CL50	rat	4 h	100

Source : 100 - données de l'entreprise

#### propane

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 - données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
[mg/l]		test		
20	CL50	rat	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

# 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Le produit lui-même n'a pas été testé.

Désignation commerciale : Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017

Version : 3.2 /fr

Remplace la version du : 12.01.2017

Date d'impression : 19.05.2017



# **SECTION 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

# Composants dangereux

#### acétone-

Toxicité pour le pois-	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
son [mg/l]		test		
6210	CL50	Pimephales promelas	96 h	100
		(Tête de boule)		

Source : 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
8800		daphnia magna (puce d'eau géante).	48 h	100

Source : 100 - données de l'entreprise

#### isobutane (contenant = 0.1 % butadiène (203-450-8))

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Source
27,98	100

Source : 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Source
14,22	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Source
7,71	100

Source : 100 – données de l'entreprise

## Dégradabilité aisée

## propane

Toxicité pour le poisson [mg/	Critère de test	Durée d'exposition	Source
l]			
> 1000	CL50	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
daphnies [mg/l]		test		
14,22		daphnia magna (puce d'eau géante).	48 h	100

Source : 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les	Critère de test	Espèce utilisée pour le	Durée d'exposition	Source
algues [mg/l]		test		
7,71	EC50	Scenedesmus quadri-	96 h	100
		cauda (algues vertes)		

Désignation commerciale : Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017 Remplace la version du : 12.01.2017 Version : 3.2 /fr Date d'impression : 19.05.2017

Source : 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

#### 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur

Le produit lui-même n'a pas été testé.

l'écologie

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'éli-

mination

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la régle-

mentation locale.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Code des déchets

160504 - gaz en récipients à pression (y compris les halons) conte-

nant des substances dangereuses 150104- métallique emballage

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	1950	1950	1950
14.2 Description des mar- chandises	AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, flammable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		AÉROSOLS	Aerosols, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
Remarque	inflammable	(maximum 1 L) flammable	
Étiquettes	2.1	2.1	2.1
Catégorie	2		
Code de classement	5F		
Code de limitation du tun- nel	D		
No EMS		F-D;S-U	
Catégorie d'encombre- ment		A	

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

Désignation commerciale : Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017 Remplace la version du : 12.01.2017 Version : 3.2 /fr Date d'impression : 19.05.2017



# 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément non applicable à l'annexe II de la convention

Marpol et au recueil IBC

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification selon la Directive concernant la sécurité des

conditions d'exploitation

Extrêmement inflammable

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation

de sécurité n'a été faite.

#### **SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de H H220: Gaz extrêmement inflammable.

H222: Aérosol extrêmement inflammable. H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Énoncé des classes de risque Flam. Aerosol: Aérosol inflammable

Eye Irrit.: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition

unique STOT un.

Flam. Liq.: Liquide inflammable Press. Gas: Gaz sous pression Flam. Gas: Gaz inflammable

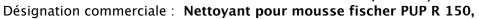
classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Flam. Aerosol 1; H222	Données expérimentales
Eye Irrit. 2; H319	calculé
STOT SE 3; H336	calculé

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de

la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.





nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017
Version : 3.2 /fr

Remplace la version du : 12.01.2017
Date d'impression : 19.05.2017

de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.	